



**CONSEIL MUNICIPAL D'AUBORD LUNDI 24 FEVRIER 2020 A 18H30
SALLE ARNAUD BELTRAME**

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre-Philippe Carpentier, Simone Coronéos, Mireille Gassier, Elodie Dolhadille Jansen, Serge Lacroix, Magali Lapize, Lebois Didier, Hubert Mur, Florence Parisot, Isabelle Pinon, Corinne Rosello, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Charly Vincent, Daniel Weyh.

Procuration :

Mme Rosa Oliveira donne procuration à Monsieur André Brundu

Absente :

Madame Isabelle Migoule

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance :

A été désigné Monsieur Didier Lebois

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'il a rajouté à l'ordre du jour une motion de soutien aux manadiers.

I - INFORMATIONS GENERALES ET DECISIONS DU MAIRE

1 – Populations légales au 1^{er} janvier 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020 :

Population totale de Aubord = 2 419 habitants

2019 : 2 426

2018 : 2 435

2 – Décisions du maire :

Monsieur Mur fait part des décisions du maire prises en vertu des délégations faites par le conseil municipal (délibération n°2014/26) :

Décisions du Maire relatives aux achats ou prestations de services :

Prestataire retenu	Acquisition ou travaux	Montant en euros TTC
Prolians Baures	Acquisition caméra numérique pour réseaux eau et assainissement	2 638.80
Sarl Carménes	Travaux grilles aération et réseaux eaux usées	5 612.40
Arborelly	Abattage et démontage arbres	2 200.00
Colas	Divers travaux de voirie	12 651.48
Sud Tech	PC Bibliothèque	994.58
	Casque audio	120.82
Fiducial	Présentoir	303.74

Igual	Aspirateurs eau et poussière	439.20
Techni pro	2 jardinières tube acier	1 437.60
Techni pro	10 barrières de ville	948.00
	Mise à disposition gratuite pour tout candidat aux élections municipales jusqu'au 20 mars 2020 des salles : Arnaud Beltrame ou Petite Camargue en fonction de leur disponibilité.	
SEGEF	Remplacement de 3 climatiseurs	3 909.60

II – ORDRE DU JOUR

Délibération n°D2020_001 : Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

Rapporteur M. Tricou :

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25 % de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élu(e)s du Conseil demandent à l'unanimité, à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

Délibération n°D2020_002 : Approbation du compte de gestion du budget principal de Madame la comptable publique pour l'exercice 2019

Rapporteur M. Hubert Mur

Monsieur Hubert Mur indique que la concordance des écritures avec le compte administratif de Monsieur le Maire est constatée. Le compte de gestion de Madame la comptable est soumis à l'approbation des conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_003 : Approbation du compte de gestion de la régie d'eau et d'assainissement de Madame la comptable publique pour l'exercice 2019

Rapporteur M. Hubert Mur

La concordance des écritures avec le compte administratif de monsieur le Maire est constatée.

Le compte de gestion de Madame la comptable est soumis à l'approbation des conseillers.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité, le compte de gestion de la régie d'eau pour l'exercice 2019.

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_004 : Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2019

Le compte administratif pour l'année 2019, présenté par Monsieur le Maire est soumis au vote des conseillers (Monsieur le Maire se retire).

Monsieur Mur, prend la présidence du conseil municipal.

Les valeurs inscrites sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement	1 685 246.48	Recettes d'investissement	947 376.58
Dépenses de fonctionnement	1 512 172.11	Dépenses d'investissement	898 853.80
Excédent de fonctionnement 2019	173 074.37	Excédent d'investissement 2019	48 522.78
Report antérieur	0.00	Déficit antérieur	-324 191.40
Résultat de clôture	173 074.37	Résultat de clôture	-275 668.62

Résultat de clôture général au 31/12/19	- 102 594.25
--	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, approuve à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.

Votes pour : 17

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_005 : Approbation du compte administratif de la régie d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019

Le compte administratif pour l'année 2019, présenté par Monsieur le Maire est soumis au vote des conseillers (Monsieur le Maire se retire).

Monsieur Mur, prend la présidence du conseil municipal.

Recettes de fonctionnement	587 873.66
Dépenses de fonctionnement	372 387.09
Excédent de fonctionnement 2019	215 486.57
Excédent antérieur	216 920.60
Résultat de clôture	432 407.17

Recettes d'investissement	74 692.57
Dépenses d'investissement	57 143.69
Excédent d'investissement 2019	17 548.88
Excédent antérieur	659 399.14
Résultat de clôture	676 948.02

Résultat de clôture général au 31/12/19	1 109 355.19
--	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité, le compte administratif de la régie eau pour l'exercice 2019.

Votes pour : 17

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_006 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le Budget principal

Rapporteur Monsieur Hubert Mur :

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes, le résultat de fonctionnement constaté par le conseil municipal lors du vote du compte administratif 2019 doit être affecté à l'exercice 2020 par délibération. Il est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, de procéder de la manière suivante :

Affectation à la section d'investissement **173 074.37€** par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068.

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_007 : Affectation des résultats de l'exercice 2019 sur le Budget Annexe Régie eau et assainissement

Rapporteur Monsieur Hubert Mur :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de **432 407.17 €**, considérant d'une part que le résultat de clôture de la section d'investissement fait apparaître un solde positif, d'autre part que les amortissements vont augmenter régulièrement du fait des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable et que par ailleurs, les recettes comptables de 2019 comprennent 3 semestres de facturation et ne prennent en compte que 1 semestre de reversement des parts délégataires, par conséquent, il convient de conserver cet excédent dans sa section d'origine afin de couvrir le déficit de fonctionnement qui apparaîtra en 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, de procéder de la manière suivante :

- de conserver en report à nouveau (R002) créditeur la somme de : **432 407.17 €**,

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°D2020_008 : Convention de partenariat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du pont du Gard (EPCC Pont du Gard)

Monsieur le maire précise que l'EPCC Pont du Gard Propose pour les personnes domiciliées à Aubord la gratuité d'accès au site du Pont du Gard sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

En contrepartie, la commune s'engage permettre l'insertion d'articles de promotion du site dans le magazine communal et sur les panneaux de publication. Elle devra en transmettre les justificatifs à l'EPCC Pont du Gard.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé des motifs, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat proposée par l'EPCC Pont du Gard,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Délibération n°D2020_009 : Ouverture anticipée de crédits sur budget primitif principal 2020

Rapporteur Monsieur Hubert Mur :

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face aux dépenses urgentes et/ou imprévues, le conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019.

Afin de solder financièrement l'opération 924 : aménagement de la place de la mairie et considérant le mobilier urbain non prévu au marché et acquis en complément : porte vélos, coffrets prises électriques et

projecteurs façade mairie, il convient d'ouvrir de manière anticipée les crédits suivants :

Programme	N°	Article	Montant (€)	Objet
Aménagement de la Place de la mairie	936	2128	800	Solde opération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2020.

Délibération n°D2020_010 : Motion de soutien aux manadiers

L'article 1385 du Code Civil prévoit que le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Mais aujourd'hui, il contribue à placer les manadiers dans une situation critique.

Alors que des incidents, plus ou moins graves se produisent chaque année sur les parcours d'abrivado, Bandido, encierro, les manadiers en sont les premiers responsables même s'ils n'en sont pas les organisateurs.

Le principal assureur des manadiers vient d'annoncer qu'il allait revoir ses cotisations à la hausse, et de manière conséquente pouvant les augmenter jusqu'à sept fois.

Dans un contexte économique difficile, cette augmentation n'est pas envisageable.

La profession de manadier est reconnue dans notre région fortement tournée vers les traditions taurines et notamment la course camarguaise.

Ces activités ancestrales, certes parfois dangereuses risquent à terme de disparaître.

Mais aussi leur cessation pourrait avoir un impact fort sur l'économie locale en touchant notamment le tourisme.

Aussi, face à cette situation, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien aux manadiers afin que les pouvoirs publics puissent intervenir pour juguler ces augmentations de cotisations qui placent les manadiers dans des situations financières rédhitoires.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** vote la motion de soutien aux manadiers.

La séance est levée à 18h59